



Vivre chez mon père: procedures ?

Par **Lienard Alexis**, le **27/03/2011** à **20:54**

Bonjour,
J'ai 14 ans et mes parents sont séparé depuis 1 ans et le divorce a été prononcé il y a quelques mois, je souhaiterait aller vivre chez mon père (actuellement je vis chez ma mère) je souhaiterais ainsi connaître les procédures à engager de mon côté et de celui de mes parents et également si c'est long car je souhaiterais y vivre pour la prochaine rentrée scolaire en septembre, Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **27/03/2011** à **21:19**

vos parents sont d'accord, tous les deux ?

Par **Lienard Alexis**, le **27/03/2011** à **23:13**

Mon père ne serait pas contraire mais je n'ai vraiment abordé le sujet avec ma mère...

Par **mimi493**, le **27/03/2011** à **23:24**

Il faut le savoir, pour les deux.
S'ils sont d'accord, ils font une requête conjointe au JAF et en attendant, dès qu'ils sont d'accord, vous pouvez aller vivre chez votre père (votre mère lui met, par écrit, son accord)
Si votre père est d'accord et pas votre mère, il doit faire une requête au JAF pour obtenir votre résidence, avoir des arguments pour, votre mère peut se battre contre

etc.rnSi votre père n'est pas d'accord, vous restez chez votre mère

Par **Sophie**, le **28/03/2011 à 22:41**

Bonsoir,rnrnJe tenais à vous apporter mon témoignage car ma fille qui vivait chez moi avait à cette époque 14 ans.rnrnElle a, avec l'aide de son père, écrit au JAF, monter un dossier pour demander le changement de résidence sans m'en parler auparavant.rnrnDonc premier conseil, parlez-en a vos 2 parents, car cela est très désagréable d'apprendre par convocation au jaf que votre enfant demande de partir.rnrnEtant contre pour x raisons, elle fut entendu par une association (demande par le juge) et elle a eu une période "d'essai" de 3 mois. rnA ma demande car y vivre pour un wk et à vie c'est complètement différent.rnrnSuite à cette période, nous sommes repassées devant le juge.rnComme elle souhaitait tj y vivre, le juge a accepter sa demande malgré mon avis.rnrnA ce jour, elle a 17 ans, et elle regrette son choix.rnElle se rend compte de bcp de chose.rnDonc réfléchit bien, car cela crée bcp de soucis, de chagrin, de probl financier (avocat), etc..... rnrnJe vous souhaite bon courage dans votre démarche.

Par **Lienard Alexis**, le **28/03/2011 à 23:00**

Merci Beaucoup a tous pour vos réponses et je pense que je vais encore me donner le Temps de réfléchir merci encore !

Par **Sophie**, le **28/03/2011 à 23:03**

De rien.rnrnPourquoi, ne faites-vous pas une "période d'essai" si vos 2 parents sont d'accord et si cela est possible par rapport aux transports pour votre établissement scolaire.rnrnCela vous permettra de voir avant d'engager une longue et dure procédure.rnrnBon courage.

Par **Lienard Alexis**, le **29/03/2011 à 02:10**

Malheureusement mon père vit dans le nord et ma mère ainsi que moi et mes frère avons déménagé dans le sud (je vit très mal ce déménagement ce qui est en partit la raison pour laquelle je souhaiterai vivre chez mon père) donc une période d'essais serait assez dur a envisagé...En tout cas encore merci pour votre aide.

Par **salut75**, le **20/11/2012 à 16:33**

la fille de mon conjoint nous a deja demander plusieurs fois venir a la maison pour changer d avis il y a moins d'une semaine el recommence decider elle ecrit au juge 3jours apres elle nous dit s excuse veut rester avec sa mere on lui pose la question comment va t elle faire suite son

courrier voici ca reponse ha maman a reçu courrier en disant courrier pas pris en compte en sachant elle a envoyer(soit disant) lundi 12/11/2012 et déjà reponse lundi 19/11/2012 est ce possible cette lettre a t elle vraiment été envoyée

Par **Marion2**, le **20/11/2012 à 18:06**

Bonjour,rnrnQuel âge a la fille de votre conjoint ?